

**ASSOCIATION COMITE LOCAL D'INFORMATION
ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE
BURE**

Rue de l'Orme

55290 BURE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Christophe PETITJEAN

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de NANCY

29 Boulevard de la Rochelle

55000 BAR LE DUC

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

CHRISTOPHE PETITJEAN
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔME
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION LORRAINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE NANCY

29, Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC

TEL : 03 29 79 04 42
FAX : 03 29 76 37 17

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**ASSOCIATION COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU
LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE BURE**

Rue de l'Orme

55290 BURE

A l'assemblée générale de l'association COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU
LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE BURE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE BURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.



Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Valorisation du bénévolat

L'annexe des comptes annuels précise les modalités de recensement et d'évaluation du bénévolat.

Il est notamment précisé que les temps consacrés par les bénévoles sont valorisés sur la base du taux horaire en vigueur sur l'exercice.

Je me suis assuré du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour la valorisation du bénévolat au sein de votre association.

Les ressources de votre association sont composées de subventions.

Je me suis assuré de l'exhaustivité de vos ressources telles que prévues par la convention pluriannuelle 2018 - 2021 signée avec le ministère de l'écologie, de l'environnement durable et de l'énergie.

J'ai également vérifié que le dénouement des sommes enregistrées dans le poste de subventions à recevoir concernant les financements récurrents afin de m'assurer du recouvrement des créances non encore perçues au 31/12/2018.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à BAR LE DUC,
Le 19 avril 2019

Christophe PETITJEAN
Commissaire aux Comptes



**ASSOCIATION COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU LABORATOIRE
DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE BURE**

**Rue de l'Orme
55290 BURE**

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BAR LE DUC,
Le 19 avril 2019

Christophe PETITJEAN
Commissaire aux Comptes



BILAN

ACTIF	31/12/2018		31/12/2017		PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
	Brut	Amort.& dépréciat.	Net	Net			
Immobilisations incorporelles	86 224	0	0	7 712	Report à nouveau	193 694	160 791
Autres immobilisations corporelles	11 494	11 174	320	881	RESULTAT DE L'EXERCICE	31 655	32 903
Immobilisations en cours	0	0	0	0	FONDS PROPRES	225 349	193 694
Autres immobilisations financières	2 608	0	2 608	2 608	Fonds dédiés sur subventions	0	0
ACTIF IMMOBILISE	100 326	97 398	2 928	11 201	Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0
Fournisseurs	0	0	0	0	Emprunts et dettes auprès des établissements de cr	0	0
Autres créances	269 925	219 000	50 925	96 600	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 534	9 856
Disponibilités	217 161	0	217 161	127 807	Dettes fiscales et sociales	31 136	30 896
Charges constatées d'avance	4 272	0	4 272	4 305	Autres dettes	9 267	5 467
ACTIF CIRCULANT	491 358	219 000	272 358	228 712	TOTAL DU PASSIF	275 286	239 913
TOTAL DE L'ACTIF	591 684	316 398	275 286	239 913			



COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018		31/12/2017		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Subventions d'exploitation	307 250	100,00%	289 800	100,00%	17 450	6,02%
Transferts de charges	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Produits d'exploitation	307 250	100,00%	289 800	100,00%	17 450	6,02%
Autres achats non stockés et charges externes	118 916	38,70%	94 945	32,76%	23 971	25,25%
Impôts et taxes	1 461	0,48%	1 452	0,50%	9	0,65%
Salaires et Traitements	106 153	34,55%	102 648	35,42%	3 505	3,42%
Charges sociales	41 278	13,43%	40 110	13,84%	1 168	2,91%
Amortissements et provisions	8 273	2,69%	17 825	6,15%	-9 552	-53,59%
Charges d'exploitation	276 081	89,86%	256 979	88,67%	19 102	7,43%
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 169	10,14%	32 821	11,33%	-1 652	5,03%
Produits financiers	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Charges financières	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Résultat financier	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
RESULTAT COURANT	31 169	10,14%	32 821	11,33%	-1 652	5,03%
Produits exceptionnels	512	0,17%	406	0,14%	105	N/S
Charges exceptionnelles	25	0,01%	324	0,11%	-298	N/S
Résultat exceptionnel	486	0,16%	83	0,03%	403	N/S
Report des ressources utilisées	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Engagements à réaliser	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
EXCEDENT OU DEFICIT	31 655	10,30%	32 903	11,35%	-1 249	3,79%



COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018		31/12/2017		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Subventions d'exploitation	307 250	100,00%	289 800	100,00%	17 450	6,02%
Transferts de charges	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Produits d'exploitation	307 250	100,00%	289 800	100,00%	17 450	6,02%
Autres achats non stockés et charges externes	118 916	38,70%	94 945	32,76%	23 971	25,25%
Impôts et taxes	1 461	0,48%	1 452	0,50%	9	0,65%
Salaires et Traitements	106 153	34,55%	102 648	35,42%	3 505	3,42%
Charges sociales	41 278	13,43%	40 110	13,84%	1 168	2,91%
Amortissements et provisions	8 273	2,69%	17 825	6,15%	-9 552	-53,59%
Charges d'exploitation	276 081	89,86%	256 979	88,67%	19 102	7,43%
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 169	10,14%	32 821	11,33%	-1 652	5,03%
Produits financiers	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Charges financières	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Résultat financier	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
RESULTAT COURANT	31 169	10,14%	32 821	11,33%	-1 652	5,03%
Produits exceptionnels	512	0,17%	406	0,14%	105	N/S
Charges exceptionnelles	25	0,01%	324	0,11%	-298	N/S
Résultat exceptionnel	486	0,16%	83	0,03%	403	N/S
Report des ressources utilisées	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Engagements à réaliser	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
EXCEDENT OU DEFICIT	31 655	10,30%	32 903	11,35%	-1 249	3,79%



	31/12/2018		31/12/2017		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Bénévolat	15 986	5,20%	12 015	4,15%	3 971,28	33,05%
Prestations en nature	0	0,00%	0	0,00%	0,00	#DIV/0!
Dons en nature	0	0,00%	0	0,00%	0,00	#DIV/0!
Total des produits	15 986	5,20%	12 015	4,15%	3 971	33,05%
Secours en nature	0	0,00%	0	0,00%	0	#DIV/0!
Mise à disposition gratuite	0	0,00%	0	0,00%	0	#DIV/0!
Personnel bénévole	15 986	5,20%	12 015	4,15%	3 971	33,05%
Total des charges	15 986	5,20%	12 015	4,15%	3 971	33,05%



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : C.L.I.S. LABORATOIRE DE BURE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 275 286 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 31 655 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/03/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	86 224			86 224
Immobilisations incorporelles	86 224			86 224
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 494			11 494
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 494			11 494
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 608			2 608
Immobilisations financières	2 608			2 608
ACTIF IMMOBILISE	100 326			100 326

Immobilisations incorporelles

L'association a engagé des dépenses correspondant à la réalisation d'un film documentaire audiovisuel grand public visant à informer sur le projet de stockage de déchets nucléaires.

La mise en service de ce film documentaire est intervenue le 12 juin 2013.

Le coût total de ce film s'est élevé à 86.223,83 € et sa durée d'amortissement a été fixée à la clôture du débat public engagé sur l'année 2013 et qui a pris fin dans le courant de l'année 2018.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	78 512	7 712		86 224
Immobilisations incorporelles	78 512	7 712		86 224
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 614	561		11 174
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	10 614	561		11 174
ACTIF IMMOBILISE	89 125	8 273		97 398



Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	7 712	561	8 273
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	7 712	561	8 273
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 276 804 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 608		2 608
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	269 925	269 925	
Charges constatées d'avance	4 272	4 272	
Total	276 804	274 197	2 608
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ORANO Subvention Recevoir	50 925
ETAT demande de rbt 2007	219 000
Total	269 925

Le poste "produits à recevoir" correspond à une créance afférente à la demande formulée par l'association au ministère de l'économie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et représentant les dépenses effectivement engagées en 2007.

Cette créance a fait l'objet d'une provision à hauteur de 100% de son montant estimé soit 219.000,00 €.

Cette provision a été enregistrée afin de satisfaire au principe de prudence préconisé par le plan comptable compte tenu de son antériorité.

Elle ne saurait être assimilée à un abandon des demandes entreprises afin en vue d'aboutir à son recouvrement.



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	219 000			219 000
Total	219 000			219 000
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres



Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	160 791	32 903		193 694
Résultat de l'exercice	32 903		1 249	31 655
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	193 694	32 903	1 249	225 349



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 49 936 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 534	9 534		
Dettes fiscales et sociales	31 136	31 136		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 267	9 267		
Produits constatés d'avance				
Total	49 936	49 936		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs	9 436
Dettes provisio. pour congés payés	11 451
Charges sociales sur congés payés	4 581
Taxe D Apprentissage	715
FAFIEC à payer	746
Charges à payer	9 267
Total	36 196



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	4 272		
Total	4 272		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 520 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25	
Libéralités perçues		511
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1
TOTAL	25	512



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 2,5 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	1	2	2
Employés	1		1	1
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	2	1	3	3

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'effectif réduit de l'association, toute information concernant la rémunération des cadres dirigeants prendrait la forme d'une information individuelle.



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	17 084
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	17 084

L'association n'est soumise à aucune convention collective

L'association n'a pas signé d'accord particulier

Les engagements de l'association sont donc régis par le droit du travail

L'association n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

L'évaluation des engagements de l'association représente 17.443 € au 31/12/2018.

Cette évaluation est réalisée à partir des paramètres suivants :

- Calcul de l'indemnité légale
- Age de départ : 65 ans
- Taux de progression des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 1%
- Taux de charge moyen : 45%

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Contributions volontaires

L'association a décidé de valoriser le bénévolat à compter de l'exercice 2009 sur la base des temps consacrés par ses membres aux différentes commissions de travail.

A compter de 2010, les temps consacrés aux commissions d'études ainsi qu'aux présentations des activités de l'association ont également été pris en compte.



Autres informations

Les temps consacrés à l'association par ses membres ont été recensés sur la base du suivi des activités de l'exercice et des feuilles de présence émargées par les participants.

Ce recensement fait état de 1.618 heures de prestations (fonctions institutionnelles incluses) qui ont été valorisées au taux du SMIC soit 9,88 €.

Sur cette base, le bénévolat a été évalué à 15.985,84 € sur l'exercice 2018.



RAPPORT SPECIAL

CHRISTOPHE PETITJEAN
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔME
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION LORRAINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE NANCY

29, Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC

TEL : 03 29 79 04 42
FAX : 03 29 76 37 17

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018

**ASSOCIATION COMITÉ LOCAL D'INFORMATION
ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE
BURE**

Rue de l'Orme

55290 BURE

A l'assemblée générale de l'association COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE BURE,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.



J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTION SOUMISE À L'APPROBATION
DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Convention passée au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, j'ai été avisé de la convention suivante, mentionnée à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées : Monsieur Gérard ANTOINE Maire de BURE et membre du Conseil d'Administration du CLIS.

Nature et objet :

Aux termes d'un contrat du 16/02/2010 relatif à une convention de mise à disposition, la commune de BURE donne en location des locaux à usage professionnel de bureaux d'une surface de 72 mètres carrés situés à l'adresse suivante :

- Le Lavoir, Place du village à BURE (55290).

Modalités :

Les montants pris en charges par le locataire durant l'exercice au titre de la jouissance et l'utilisation de ces locaux s'élève à 8.454,84 €.

Fait à BAR LE DUC
Le 19 avril 2019

Christophe PETITJEAN
Commissaire aux Comptes

